



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉSIDENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 4644-2022/ARR/DAJI

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
Trésorier	1
DFI	1
JONC	1
Archives NC	1
DAJI	1
DRH	1
Intéressé	2

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté modifié n° 2311-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 portant délégation de signature aux agents de la direction des ressources humaines de la province Sud

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 21-2012/APS du 31 juillet 2012 portant organisation et fonctionnement du secrétariat général et de l'administration de la province Sud ;

Vu l'arrêté modifié n° 2051-2007/APS du 28 décembre 2007 relatif à l'organisation des services de la direction des ressources humaines ;

Vu l'arrêté modifié n° 2311-2019/ARR/DJA du 22 août 2019 portant délégation de signature aux agents de la direction des ressources humaines de la province Sud ;

Vu l'arrêté n° 1519-2022/ARR/DRH/VS du 2 mai 2022 affectant monsieur Rodolphe CAUDEN à la direction des ressources humaines de la province Sud et lui allouant des indemnités ;

Vu l'arrêté n° 4604-2022/ARR/DRH/VS du 19 décembre 2022 relatif à l'affectation et la nomination de monsieur Olivier ROCHARD en qualité de chef de service à la direction des ressources humaines de la province Sud et lui allouant des indemnités ;

Vu le rapport n° 198982-2022/1-ACTS/DAJI du 14 décembre 2022,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A l'article 2 de l'arrêté du 22 août 2019 susvisé, les termes « adjoint au » sont supprimés.

ARTICLE 2 : L'article 3 de l'arrêté du 22 août 2019 susvisé est abrogé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.